

NOTICE : Suivi du point de mesure de référence du Benzo[a]pyrène pour la région Bourgogne-Franche-Comté

Situation du point de mesure de Bouclans-Nancray :

La station de mesure de Bouclans-Nancray a été créé en 2010, au niveau de la commune de Nancray, commune rurale selon la typologie INSEE, située à 30km au sud de Besançon.

En 2016, dans le cadre de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, fut élaboré le PRSQA unique applicable à la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce PRSQA a été validé en 2017, année de sa mise en application. Il définit l'existence de 5 zones de surveillances régionale, dont le ZAR de Besançon (FR27ZAR03). Ce ZAR se définit selon l'arrêté comme correspondant à la superficie de la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon), et précise que « ... l'étendue exacte [du ZAR] devra suivre l'évolution de l'extension de la zone d'agglomération prise en compte ».

En 2017, suite à l'entrée en application de la loi Nôtre, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon change de périmètre pour inclure un certain nombre de petites communes rurales avoisinante, dont la commune de Nancray.

En application du PRSQA de la région Bourgogne-Franche-Comté, et de l'arrêté correspondant qui détermine la superficie des ZAR, la station de mesure de Bouclans-Nancray change donc d'affectation. Initialement définie lors de l'élaboration du PRSQA comme relevant de la Zone Rurale (FR27ZR01), elle se voit dès lors affectée au ZAR de Besançon (FR27ZAR03).

En accord avec le LCSQA, les constats effectués au niveaux de ce point (et présentés dans le document du PRSQA adopté en 2017 comme relevant de la ZR) se voient donc transférés au ZAR de Besançon, de même que les obligations de suivi associées.

En conclusion, le bilan de l'évaluation préliminaire et la situation vis-à-vis des seuils d'évaluation devient :

Bilan de l'évaluation préliminaire pour la région Bourgogne-Franche-Comté :

Zone		Station de référence	Période d'évaluation	Résultat de l'évaluation
ZAR- Dijon	FR27ZAR02	Tarnier / autres sites urbains	2009-2013	< SEI
ZAR - Besançon	FR27ZAR03	Différents sites urbains	2005-2010	< SEI
		Site rural de Bouclans Nancray	depuis 2010	SEI < < SES
ZAR- Chalon	FR27ZAR04	Champforgeuil	2011 - 2017	< SEI
ZAR- AUBM	FR27ZAR01	Montbéliard centre	2005-2011	< SEI
ZR	FR27ZR01	Divers sites ruraux	depuis 2010	< SEI

Les niveaux observés sur la ZR et 3 des ZAR au cours de la période d'évaluation préliminaire sont inférieurs au SEI. En application de la réglementation, il n'y a pas d'obligation de maintenir de point de mesure sur ces zones. Cependant, les niveaux observés au niveau du ZAR de Besançon (FR27ZAR03) restent compris entre le SEI et le SES. Ce point de mesure doit donc être maintenu. La stratégie employée est la mesure indicative (taux de couverture annuelle supérieur à 14%).

Pour note : le bilan complet de l'évaluation préliminaire a été transmis lors de la validation du PRSQA 2017-2021, et ne sera pas détaillé ici.

Evolution des niveaux sur les sites de mesures actifs au 01/01/2016

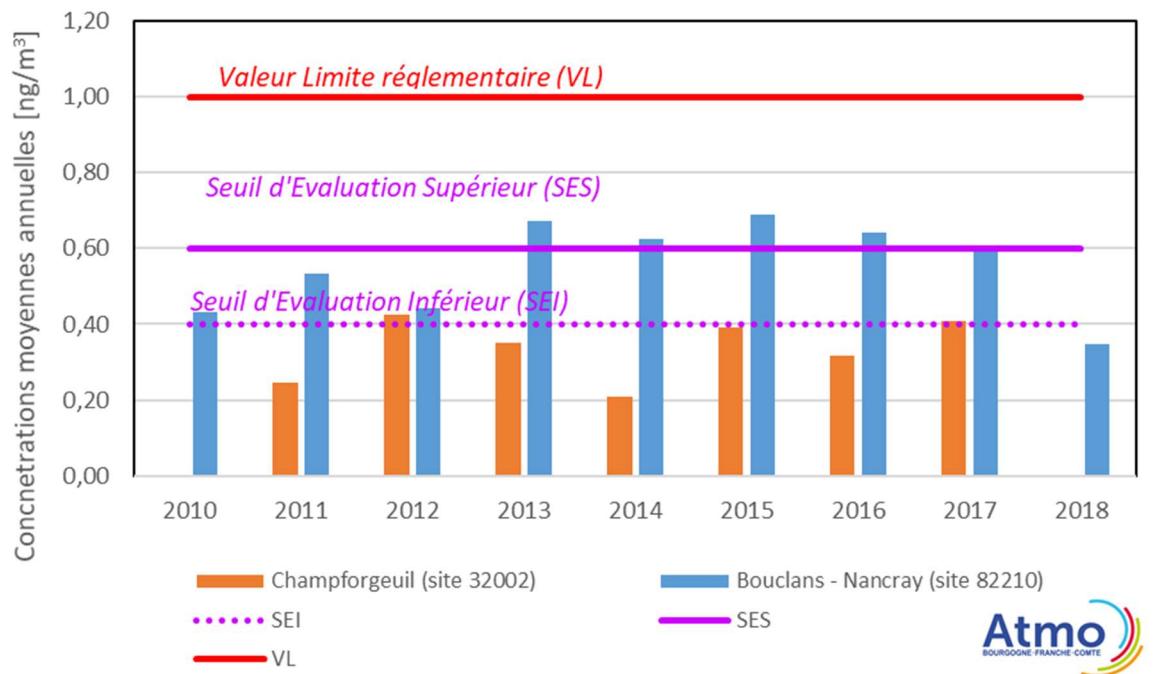
Moyennes annuelles en Benzo[a]pyrène [ng/m ³]	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ZAR- Chalon FR27ZAR04	Champforgeuil (site 32002)		0,2	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	0,4
ZAR- Besançon FR27ZAR03	Bouclans - Nancray (site 82210)	0,4	0,5	0,4	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6

Les niveaux de B[a]P observés en moyenne annuelle sur le site de Champforgeuil (ZAR de Chalon - FR27ZAR04) sont largement inférieurs au SEI.

Ce n'est en revanche pas le cas de ce qui est observé au niveau du site de Bouclans-Nancray, qui présente régulièrement des niveaux supérieurs au SEI, voir, de façon ponctuelle, au SES.

Le bilan de l'évaluation au 31/12/2017 ne montre donc pas d'obligation de mesure au niveau du site de Champforgeuil. En revanche, la poursuite de la mesure au niveau du site de Bouclans-Nancray est nécessaire.

Concentrations moyennes annuelles de Benzo[a]pyrène observées en Bourgogne Franche-Comté



En conséquence, la décision est prise au 01/01/2018 de fermer le point de mesure des HAP au niveau du site de Champforgeuil (site 32002 – FR27ZAR04), et de conserver un unique point de mesure régional au site de Bouclans-Nancray (site 82210 – FR27ZAR03).

01/01/2019 : Fermeture du site de Bouclans-Nancray, et retour du point de mesure à Champforgeuil

Au début du mois de décembre 2019, la mairie de Nancray nous signifia la nécessité d'évacuer le site de mesure utilisé sur le territoire. La raison invoqué fut la volonté de la mairie de récupérer le terrain occupé par la station de mesure pour son usage, et d'en restreindre l'accès en raison de l'instabilité du muret soutenant le site (NB : le terrain est en léger surplomb d'une route départementale, et soutenu par un mur dont certaines pierres se sont avérées branlantes. La mairie souhaitait effectuer des travaux de restauration pour éviter d'éventuelles chutes de pierres).

Dans l'incapacité de maintenir la mesure réglementaire au site dédié, et devant trouver en urgence une situation de replis afin d'assurer la poursuite des mesures réglementaires de HAP, la décision fut prise de rouvrir le point de mesure autrefois existant, au site de Champforgeuil, à compter du 01/01/2019.

En effet, le ZAR de Chalon (FR27ZAR04) est celui qui présente l'historique de mesure le plus récents concernant les HAP. Il comporte également des sources émettrices identifiées. De plus, les mesures effectuées au niveau de ce point faisaient par le passé état de niveaux parfois

proche du SEI, et donc plus élevés que les autres points pris en compte dans l'évaluation préliminaire des ZAS.

L'année 2019 devant être mise à profit pour rechercher et équiper un nouveau site de mesure situé sur le ZAR de Besançon (FR27ZAR03), et présentant des conditions équivalentes au site de Bouclans-Nancray, de façon à permettre la reprise de la mesure réglementaire dans des conditions similaires, à compter du 01/01/2020.